

**DIRECTION DE LA SECURITE SANITAIRE**

Gourbeyre, le **14 AVR. 2025**

**SANTE ET SECURITE DE L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR**

Affaire suivie par : Marie-Anne PONS  
Courriel : marie-anne.pons@ars.sante.fr  
Tél. : 05 90 99 98 92  
Fax : 05 90 99 64 99

Le Directeur Général de l'Agence de Santé de  
Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

Réf. : MAP/SSEE/N° 2025

à  
Madame le Maire  
Hôtel de Ville  
97190 – Gosier

Madame Le Maire,

À la suite d'un signalement de l'ONF un prélèvement a été effectué dans la mer au droit du rejet signalé.

Les résultats d'analyse du prélèvement de contrôle effectué le 11 avril 2025 sur le site de baignade de Petit Havre ont permis de mettre en évidence que les eaux sont conformes aux normes en vigueur.

	Entérocoques (ufc/100 mL)	Escherichia coli (ufc/100 mL)	Interprétation résultat
Résultats obtenus Petit Havre point du rejet	<15	46	Bonne qualité
valeurs seuils	370	1000	

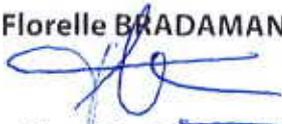
Je vous informe donc que l'arrêté d'interdiction préventif que vous avez pris peut être levé.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée

Pour le Directeur Général

Dr Florelle BRADAMANTIS

  
Directrice Générale adjointe